

COMMUNE D'ANGOUSTRINE VILLENEUVE LES ESCALDES

L'an deux mille dix et le 19 mars 2010, à 18 heures 30, le Conseil Municipal d'Angoustrine Villeneuve les Escaldes, régulièrement convoqué le 10 mars 2010, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Madame Hélène JOSENDE Maire.

Etaient présents : Hélène JOSENDE, Gaby FORNONI, Paul SIOURAC, Jacques BOMPIEYRE, Jean PONT, Francis VIGO, Gérard HUBERT, Sandrine PIROF, Jean PUNZANO, Thierry BOURGADE, Chantal FRENZ,

Absents excusés :

Monsieur René GARRIGUE donne procuration à Madame Chantal FRENZ

Madame Marie-Andrée TOUSSAINT donne procuration à Madame Gaby FORNONI

Madame Marie-José ESTEVA

Monsieur Paul SIOURAC a été élu secrétaire de séance.

1 – COMPTES ADMINISTRATIFS 2009 :

Le Conseil Municipal Réuni sous la Présidence de Monsieur Jacques BOMPIEYRE Adjoint aux finances, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2009, dressé par Madame Hélène JOSENDE, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

Lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
COMMUNE						
Résultats reportés 2008		30000,00	413631,58		383631,58	
Opérations de l'exercice	708856,35	791184,35	205649,62	328 948,42	914 505,97	1 120 132,77
TOTAUX	708856,35	821 184,35	619 281,20	328 948,42	1 298 137,55	1 120 132,77
Résultats de clôture 2009		112 328,00	290 332,78		178 004,78	
Restes à réaliser			228 580,00	201 874,00		-26 706,00
TOTAUX CUMULES	708 856,35	821 184,35	847 861,20	530 822,42	1 556 717,55	1 352 006,77
RESULTAT DEFINITIF		112 328,00	317 038,78		204 710,78	
CAMPING						
Résultats reportés 2008		13 000,00	369,01			
Opérations de l'exercice	73 124,95	83 302,18	3297,60	13306,46	76 422,55	96 608,64
TOTAUX	73 124,95	96 302,18	3666,61	13306,46	76 791,56	109 608,64
Résultats de clôture 2009		23 177,23		9639,85		32 817,08
Restes à réaliser			6000,00	0	6 000,00	
TOTAUX CUMULES	781 981,30	917 486,53	857 527,81	544 128,88	1 639 509,11	1 461 615,41
RESULTAT DEFINITIF		135 505,23	313 398,93		177 893,70	
CIMETIERES						
Résultats reportés 2008	0	0			0	0
Opérations de l'exercice	0	0			0	0
TOTAUX	0	0			0	0
Résultats de clôture 2009		0				0
TOTAUX CUMULES	781 981,30	917 486,53	857 527,81	544 128,88	1 639	1 461

					509,11	615,41
RESULTAT DEFINITIF		135 505,23	313 398,93		177 893,70	
LOT, SAINT-MARTIN						
Résultats reportés 2008				66706,96		
Opérations de l'exercice	655 121,81	655 121,81	306811,14	337 870	961 932,95	992 991,81
TOTAUX	655 121,81	655 121,81	306811,14	404576,96	961 932,95	1 059 698,77
Résultats de clôture 2009				97765,82		97 765,82
TOTAUX CUMULES	1 437 103,11	1 572 608,34	1 164 338,95	948 705,84	2 601 442,06	2 521 314,18
RESULTAT DEFINITIF		135 505,23		-215 633,11		-80 127,88

Le Conseil Municipal vote les comptes administratifs 2009 par 13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions.

2 – COMPTES DE GESTION 2009 :

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les comptes de gestion de l'année 2009 aux membres du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal après consultation, déclare que les comptes de gestion dressé par le comptable public pour l'année 2009 n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

3 – VENTE MAISON PRAT :

Madame le Maire informe le conseil municipal de la réglementation applicable en matière de cessions d'immeubles.

Le bien désigné sis à Angoustrine villeneuve Les Escaldes cadastré C999 au lieu dit « l'altre part de l'Aygue » d'une superficie de 1 à 13 ca pour la partie habitation et une parcelle à usage de chemin desservant la maison cadastrée C 1001 pour une surface de 50 ca.

Considérant que les dépenses indispensables pour remettre cet immeuble en bon état seraient très élevées, et hors de proportion avec les ressources dont la commune pourrait disposer à cet égard ; que le dit immeuble n'est pas susceptible d'être affecté utilement à un service communal ; que dans ces conditions il y a lieu de procéder à sa vente.

Le conseil municipal décide de vendre ce bien et désigne Maître BRIEU comme notaire.

4 – MARCHE ET CONSULTATIONS :

A-CREATION DE 2 LOGEMENTS SOCIAUX

Madame le Maire présente au conseil municipal la consultation lancée pour une mission SPS concernant la construction de 2 logements sociaux en lieu et place de la caserne des pompiers.

Trois bureaux d'études ont été consultés.

- Qualiconsult	2 640.00 € HT
- Bombardo:	2 000.00 € HT
- Gotanègre :	aucune offre

Le conseil municipal après délibéré et à l'unanimité, décide de retenir le bureau d'étude BOMBARDO, pour une mission de coordination sécurité et protection de la santé.

B-PROTECTION CRUES TORRENTIELLES

Madame le Maire présente au conseil municipal la consultation lancée pour les travaux de protection contre les crues torrentielles sur la rivière l'Angoustrine et les relevés topographiques s'y afférant. Trois géomètres ont été consultés.

	Base	Option (13 profils en travers)
- SCP FERRIER LEDUC:	2 140.00 € HT	1 310.00 € HT
- AGT:	2 044.38 € HT	316.76 € HT
- COSTE :	aucune offre	aucune offre

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de retenir l'entreprise Agences de Géomètres-experts Topographes 66500 Prades pour un montant base + option de 2 361.14 € HT.

5 – BIENS SANS MAÎTRE :

Madame le Maire explique au conseil municipal qu'au travers de recherches de parcelles cadastrales, les propriétaires et/ou les adresses des tiers sont complètement erronées voire inexistantes.

Il semble intéressant d'en dresser un inventaire sur l'ensemble du territoire communal et de lancer une procédure de régime des biens sans maître.

Le conseil municipal décide la création d'une commission spéciale chargée de lister les biens sans maître et composée de :

- messieurs BOMPIEYRE, HUBERT, VIGO, PONT, BOURGADE
- mesdames FORNONI, PIROF

6 – DROIT DE PREEMPTION URBAIN (DPU) :

Madame le Maire, propose au Conseil de renoncer à son Droit de Préemption Urbain concernant la vente Gaud/Motte-Genisty

Section C N°169 lieu dit le village – 46 000€

Le Conseil Municipal décide de renoncer à son droit de préemption.

7 – Questions diverses

7-1 - ROLE PACAGE 2009 :

Madame le Maire informe l'assemblée d'une erreur sur la délibération du 04 décembre dernier modifiant le nombre de bêtes et le prix de la taxe de pacage.

Le rôle de pacage 2009 se répartit conformément au tableau ci-dessous :

NOM	PRENOM	ADRESSE	Nbre bovins et équins	PU € Taxe Pacage	total €
MARANGES	Patrick	Angoustrine	71	10.34 €	734.14 €
MARANGES	Michel	Angoustrine	22		227.48 €
TUBAU	Denis	Dorres	35		361.90 €
TUBAU	Auguste	Angoustrine	47		485.98 €
TOTAL GENERAL					1 809.50€

7-2 - Prime Herbagère Agro Environnementale 2009 :

Madame le Maire présente les comptes 2009 et le budget prévisionnel 2010, concernant la Prime Herbagère Agro Environnementale (PHAE), cette prime encaissée par la commune en lieu et place des éleveurs sera utilisée à des fins collectives.

BUDGET 2009

DEPENSES €		RECETTES €	
Achat petit matériel	121.91	Rôles éleveurs	2 349.04
Travaux d'entretien-assurance	1 390.48	PHAE2 2009	8 390.40
Travaux d'investissement	9 429.45		
TOTAL	10 941.84	TOTAL	10 739.44

BUDGET PREVISIONNEL 2010

DEPENSES €		RECETTES €	
Achat petit matériel	1 100.00	Rôle éleveurs	2 600.00
Travaux d'entretien - assurance	1 500.00	PHAE2 2010	8 400.00
Travaux d'investissement	8 400.00		
TOTAL	11 000.00	TOTAL	11 000.00

Le Conseil Municipal entérine les réalisations et le budget approprié pour l'exercice 2010.

7- 3 - Syndicat Mixte du bassin versant de la tête :

Madame le Maire donne lecture du courrier de Monsieur le Sous-préfet en date du 13 novembre 2009 demandant de se prononcer sur l'adhésion de notre commune au Syndicat Mixte du bassin versant de la tête.

Après s'être fait présenter le compte rendu et les pièces afférentes à la réunion de lancement de l'étude du 17 février 2010.

Le conseil municipal décide de ne pas adhérer à ce syndicat.

Fin de la séance à 22 heures 15.